Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200073252-20220908-DEL-2022-52-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA

Département de la Haute-Corse

Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 08 septembre 2022
DEL-2022-52

Nombre :
* de conseillers en exercice : 68
* de Présents : 36
* de Représentés : 3
* de Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, Mme Emilie ALBERTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle ANTOMARCHI, M. Paul BATTESTI, M. François BERNARDI, M. Marc FILIPI, M. Pascal BIAGGI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Angele DESIDERI , Mme Claudine DEYBER, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, Mme Sylviane GANDOUIN, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. Sébastien LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Maryline LEPORATI, Mme Christiane MARIOTTI, M. Jean-François MATTEI, M. Pierre ORSINI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI , M. Antoine POLI, Mme Marie-Odile ROSSI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Michel SORBARA, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Grégory BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, M. Antoine François RODOLPHI.

Absents : M. Jean-Charles ANGELINI, Jean-Joseph CANTELLI, M. Dominique FABRE, M. Marcel FERRARI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI, M. Charles GIACOMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Paul INNONCENZI, M. Roland LAURELLI, M. Joseph MATTEI, M. Dominique MITRIDATI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Xavier PIACENTINI, Mme. Stella PIERI, M. Toussaint PIERI, M. Paul-Mathieu RAFFALLI, M. Pascal SARTI, M. Pierre-Ange SENCY, Mme. Patricia SOULLARD, M. Pierre-Jean STEFANI, M. Ange STRAFORELLI, M. Félix TAMBINI, M. Jean-Sauveur VALLESI.

Objet: Budget Assainissement M49 GD: Decision Modificative N°1.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 09 septembre 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 1er septembre 2022. L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la médiathèque de Folelli, sous la présidence de Antoine POLI.
Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Madame ANTOMARCHI Michèle ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Président expose aux membres du conseil communautaire que dans le cadre du budget assainissement M49 GD de l'exercice 2022 adopté le 15 avril 2022, suite à la réception d'une majoration pour paiement tardif de la redevance modernisation des réseaux de l'année 2021 et afin de disposer des crédits nécessaires à la bonne administration de la collectivité, il convient de procéder à une décision modificative comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200073252-20220908-DEL-2022-52-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA

Département de la Haute-Corse

Fonctionnement :

Chapitre / Article	Recettes	Dépenses
011 / 61523		- 8 000,00 €
014 / 706129		+ 8 000,00 €

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré

DECIDE

- **D'APPROUVER** la décision modificative N°1 susvisée.

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES de la CASTAGNICCIA-CASINCA Haute-Corse Le Président

Antoine POLI